

Résolution présentée par la délégation du Burundi

Thème	Développement durable
Concerne	La redistribution des terres agricoles
L'Assemblée Générale,	
Scandalisée	par les inondations et les tempêtes de grêle qui ont touché le Burundi entre la fin d'année 2023 et jusqu'en avril 2024, et qui ont détruit 40 000 hectares de cultures agricoles affectant plus de 210 000 habitants.
Rappelant	que le Burundi est l'un des pays les plus pauvres avec un PIB moyen par habitant de 272.66 USD et dont l'activité économique repose essentiellement sur le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Ce secteur représentant en 2022, 34,6 % du PIB et 85,1 % des emplois.
Outrée	par le manque de coopération et de compassion des pays Africains nous entourant et de l'Assemblée Générale face à cette situation qui touche le Burundi.
Convaincue	que plusieurs de nos pays voisins, comme le Niger ou l'Éthiopie, sont aussi touchés par ces problèmes.
Décide	<p>d'instaurer, sous l'égide des Nations Unies, la création d'une banque régionale des terres où chaque pays africain mettrait à disposition une partie de ses terres non utilisées pour une redistribution équitable des productions agricoles</p> <ul style="list-style-type: none">- de mettre en place une organisation appelée C.A.R.E (Capital Africain pour la Récupération des Espaces agricoles) ayant pour but de réguler les redistributions de façon équitable et d'assurer une prévention contre les contraintes météorologiques.- Ces buts permettant, en plus de la redistribution, de créer de l'emploi, en rémunérant des livreurs et du personnel de surveillance des terrains afin de lutter non seulement contre la famine mais aussi contre la pauvreté tout en restant favorable au développement durable.

Le texte français fait foi